

PHASE 1 - LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

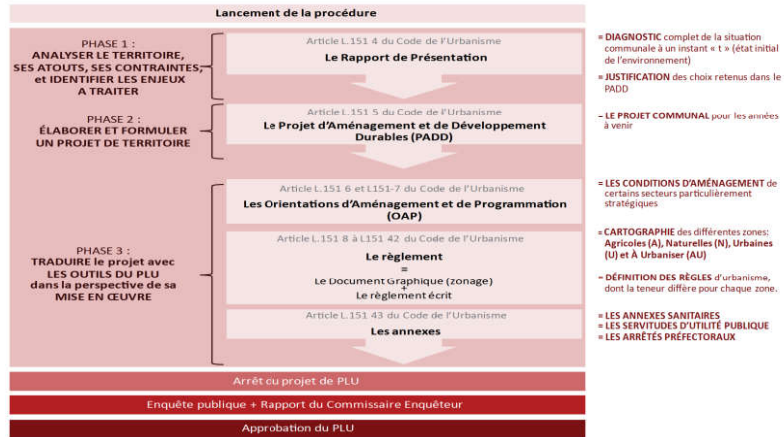
LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 en remplacement des anciens Plans d'Occupation des Sols (POS).

Le PLU énonce un projet d'urbanisme, construit par les élus et mis en œuvre à travers un certain nombre d'outils juridiques.

Il est élaboré par la commune ou l'intercommunalité, en concertation avec la population et en association avec les personnes publiques (Etat, Conseil Départemental, Intercommunalité, syndicat en charge du SCoT, Chambres consulaires, communes limitrophes...).

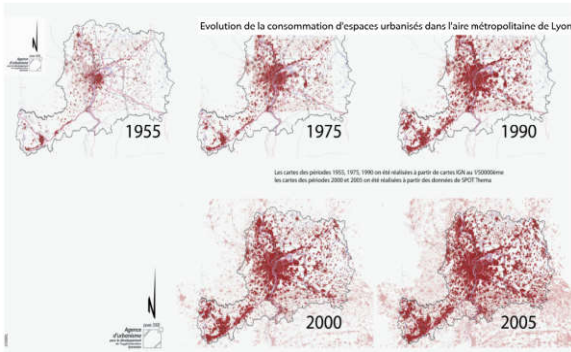
Le PLU comporte un règlement fixant, en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol permettant d'atteindre les objectifs fixés par la commune.



LE CONSTAT NATIONAL

Un constat ...

Une forte consommation et artificialisation des sols.



Environ 600 km² (60 000 ha) consommés chaque année en France, soit l'équivalent d'un département français tous les 10 ans

Une progression des surfaces artificialisées 4 fois plus rapide que la croissance démographique

Des conséquences multiples ...

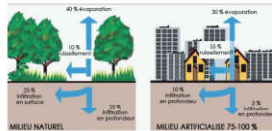
Sur l'environnement

- diminution de la biodiversité :
- destruction directe d'habitats naturels
 - altération de la qualité des hydrosystèmes
 - altération des fonctionnalités biologiques



émission de gaz à effet de serre

problème de gestion des eaux pluviales



Sur les paysages :

banalisation des paysages

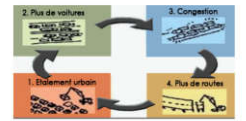


manque d'intégration des constructions, ...



Sur l'économie et le cadre de vie

des coûts importants pour les aménagements et leur entretien



des coûts pour les ménages et un impact sur la qualité de vie



LE CONTEXTE LEGISLATIF

Une prise en compte de ces enjeux dans les différentes lois

2020
29^e édition

CODE DE L'URBANISME

Annexé à la Constitution

Préparé par le Commissariat

DAJ/LOZ

- > La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) _2000
- > La loi Urbanisme et Habitat _2003
- > La loi Engagement National pour le Logement (ENL) _2006
- > La loi Grenelle 1 _2009
- > La loi Grenelle 2 _2010
- > La loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) _2010
- > La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvé (ALUR) _2014
- > La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) _2014
- > La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron » - 2015
- > Les décrets de modernisation du contenu des PLU _ 2016

Une démarche qui s'intègre dans un cadre réglementaire

